



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 27 Représentés : 6</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 17/06/2026</p> <p>Date d'affichage : 17/06/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du mardi 23 JUIN 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Isabelle FARNET RISSO maire,</p> <p>PRESENTS : Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Serge FINTZEL - Caroline SINGER - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Esméralda PIERQUIN - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p>POUVOIRS : Nicolas PATACCHINI à Rodolphe EPINEAU Bernadette BOUCQUEY à Katia DONJEAN Patrice DI PAOLO à Nicolas FOURNAUX Isabelle MELLANO à André VERRIEUX Didier PARE à Patricia ACQUATELLA Alain MARCHAIS à Amandine CLAURE</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	---

La commune a été sollicitée par le délégué du comité 83 du Var de l'association « Les Amis de la Gendarmerie » afin de rejoindre cette structure et de participer, à son échelle, aux actions qu'elle mène en faveur de la Gendarmerie nationale et de ses personnels.

La Gendarmerie nationale constitue un acteur essentiel du service public de proximité et de la sécurité quotidienne de nos concitoyens. Par son maillage territorial, son ancrage local et sa disponibilité permanente, elle assure des missions fondamentales de protection des personnes et des biens, de prévention, de secours, de maintien de l'ordre et d'accompagnement des collectivités dans la gestion des crises.

N° 2026/06/23-09

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »



N° 2026/06/23-09

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

Les liens étroits entretenus entre les communes et les unités de gendarmerie participent pleinement à la qualité du service rendu à la population et à la cohésion de notre territoire. Cette coopération quotidienne, fondée sur la confiance, la réactivité et la connaissance du terrain, constitue un élément déterminant de l'action publique locale.

L'association « Les Amis de la Gendarmerie », reconnue d'intérêt général, a pour vocation de promouvoir les valeurs et les missions de la Gendarmerie nationale, de renforcer les liens entre la Nation et ses gendarmes, de soutenir les actions de rayonnement de l'institution et d'apporter un appui humain, moral et matériel à ses personnels ainsi qu'à leurs familles.

Au-delà de son objet institutionnel, elle participe également à des actions de solidarité, d'entraide et d'accompagnement social au bénéfice des femmes et des hommes qui servent quotidiennement au sein de la Gendarmerie, ainsi qu'à la valorisation de leur engagement auprès de la population.

L'adhésion de la commune à cette association revêt ainsi une portée avant tout symbolique. Elle traduit la reconnaissance et le soutien de la collectivité envers les militaires de la Gendarmerie nationale, leur engagement au service de l'intérêt général et les valeurs qu'ils incarnent. Elle manifeste également la volonté de la commune de soutenir les dimensions humaines et sociales qui entourent l'exercice de ces missions exigeantes, en participant, à son niveau, aux actions conduites en faveur des personnels et de leurs familles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune à l'association « Les Amis de la Gendarmerie » et le versement de la cotisation annuelle dont le montant est fixé librement par la collectivité avec un minimum de 100 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'association « Les Amis de la Gendarmerie » ;

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir les actions contribuant au renforcement des liens entre les collectivités territoriales, la Gendarmerie nationale et les citoyens ;

Considérant la volonté de la commune d'affirmer son soutien aux femmes et aux hommes engagés quotidiennement au service de la sécurité de la population, ainsi qu'aux actions sociales et de solidarités conduites en leur faveur ;



N° 2026/06/23-09

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune à l'association « Les Amis de la Gendarmerie », pour un montant de 500 euros ;

D'AUTORISER le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette adhésion ;

D'AUTORISER le versement de la cotisation annuelle correspondante, les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal ;

D'AUTORISER le maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Isabelle FARNET RISSO

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.